

PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
163 – École Notre-Dame-de-Lorette

01

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le mercredi 21 février 2024 à 18 h 30 à la salle du personnel de l'école Notre-Dame-de-Lorette

ÉTAIENT PRÉSENTS OU ABSENTS

Antoine Prévost, parent, président
Paméla Gagné, parent, substitut
Bianca Patry-Turcotte, représentante du personnel de soutien, secrétaire
Audrey Cimon, enseignante
Geneviève Beaulieu, enseignante
Geneviève Landry, représentante du service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Matthew Maclure, direction de l'établissement

ÉTAIENT ABSENTS

Marie-Pier Glaude, parent
Françoise Ruel, parent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 40

La présidence souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Audrey Cimon, il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2324-001

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

Sur la proposition de Antoine Prévost, le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE2324-002

Initiales présidence	Initiales direction

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2023

La présidence du conseil d'établissement fait le suivi au procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 18 octobre 2023 :

- Campagne de financement

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'interventions du public à cette séance.

6. ÉTUDE DES DOSSIERS COURANTS

6.1. AUGMENTATION DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS LORS DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Sur la proposition de Françoise Ruel, il est résolu que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lorette adopte, à compter du 17 novembre 2023, l'augmentation des frais pour les journées pédagogiques. Le nouveau tarif sera donc de 13 \$ au lieu de 12,35 \$. La résolution du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 novembre 2023 est jointe en annexe CET-2023-2024-001 du présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE2324-003

6.2. GRILLES-MATIÈRES

Il est résolu que le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lorette adopte le renouvellement de la grille-matières actuelle pour l'année 2024-2025. La résolution du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 janvier 2024 est jointe en annexe CET-2023-2024-002 du présent procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE2324-004

7. CORRESPONDANCE

Une offre de campagne de financement de la pépinière d'Abbotsford a été reçue.

8. DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS

Le délégué au comité de parents informe les membres du conseil d'établissement sur les sujets suivants :

- Rôle sur la protectrice de l'élève
- Passe-Partout plus
- Projet loi 47

9. DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

La direction d'établissement informe les membres du conseil d'établissement sur les sujets suivants :

- Formation des membres du CET

Initiales présidence	Initiales direction

- Pièces de théâtre
- Club Explo et bourse CSSHC
- Exposition coup de cœur
- Plan de rattrapage et calendrier des examens de fin d'année
- Projet éducatif
- Organisation scolaire
- MAO
- Critères de choix d'une direction d'établissement
- École Santé globale
- Aide aux parents
- Entente de locations des locaux

10. BUDGET 2023-2024

La direction présente aux membres le restant du budget pour l'année 2023-2024.

11. AUTRES MEMBRES

Les autres membres du conseil d'établissement informent les membres du conseil d'établissement des activités auxquelles ils ont participé.

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'interventions du public à cette séance.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Bianca Patry-Turcotte, il est résolu de procéder à la levée de la séance à 20 h 12.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE2324-005

Antoine Prévost, président(e)

Matthew Maclure, direction d'établissement

Initiales présidence	Initiales direction